

## Communication N° 18 - 2011 au Conseil communal

Séance du 14 septembre 2011

### Résumé des objets traités en Municipalité de début mai à fin juin 2011

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à notre concept d'information, nous vous communiquons ci-après les principaux objets traités par la Municipalité de début mai à fin juin 2011.

#### **Décision d'octroi de la naturalisation suisse - Procédure facilitée pour les étrangers nés en Suisse (art. 25 LDCV)**

---

La Municipalité a donné un préavis favorable pour M. Guillermo Benitez, à l'intention du Département de l'intérieur, Service de la population, chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

#### **Décisions d'octroi de la naturalisation suisse - Procédure facilitée cantonale pour les jeunes étrangers de la 2ème génération**

---

La Municipalité a donné un préavis favorable pour Mmes Laëtitia Oeljeklaus et Joana Rodrigues Da Silva, à l'intention du Département de l'intérieur, Service de la population, chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

---

## Décisions d'octroi de la naturalisation suisse - Audition du 13 avril 2011

---

La Municipalité a donné un préavis favorable pour Mmes Dania Shams, Jelena Markovic, Mmes et MM. Maria de Lurdes et Lucilio Gonçalves, et Susan Barbara et Francesco Zuntini, à l'attention du Département de l'intérieur, Service de la population, chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la naturalisation.

---

## Décisions d'octroi de la naturalisation suisse - Audition du 7 juin 2011

---

La Municipalité a donné un préavis favorable pour Mme Djamila Zermani, MM. Alain Gagné et Sami Arfa, à l'attention du Département de l'intérieur, Service de la population, chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la naturalisation.

---

## Charte des aménagements extérieurs sur fonds privés

---

La Ville de Pully jouit d'un cadre paysager de grande qualité qui participe à la forte attractivité de son territoire. Son identité paysagère, déjà esquissée dans le plan directeur communal de 1995, réside dans l'homogénéité entre les divers lieux de son territoire et nécessite une attention particulière.

Les espaces privés participent pour beaucoup à maintenir un paysage urbain harmonieux ; ils se situent comme des éléments liants entre les grandes entités paysagères de la Commune (rivières, cordons boisés, parcs publics, places, etc.). Dès lors, le maintien de la qualité des aménagements extérieurs sur les fonds privés est essentiel afin de garantir une cohérence territoriale.

Forte de ce constat, la Direction de l'urbanisme et de l'environnement a élaboré une Charte des aménagements extérieurs sur fonds privés, qui a pour objectifs, d'une part, de rappeler les obligations réglementaires auxquels les propriétaires sont astreints et, d'autre part, d'exposer les principes d'aménagement en la matière afin de trouver, avec les propriétaires privés, des solutions concertées et de garantir une bonne intégration des projets dans leur environnement.

La Charte des aménagements extérieurs sur fonds privés se veut un outil d'aide au projet à l'usage des particuliers, des mandataires et de l'administration. Elle sert notamment d'appui et de référentiel lors de concertation entre l'administration et les acteurs privés.

La Charte est disponible sur le site internet de la Ville de Pully, rubrique Administration / Urbanisme, environnement.

---

## Agenda

---

- Samedi 24 septembre 2011 : Nuit des Musées à Pully
- Mercredi 7 décembre 2011 : Nocturnes 2011, en collaboration avec le Kiwanis
- Vendredi 25 mai 2012 : 22<sup>ème</sup> édition de la course « A travers Pully »

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire



G. Reichen



C. Martin